



## Plue value dans le cas d'une séparation

-----  
Par Kailay

Bonjour,

Voilà bien 2 ans que nous sommes séparés, monsieur a trouvé une location, la maison en commun a été mise en vente, il y a 1 an.

Je me suis trouvé également une location car je pensais que le vente se ferai rapidement...

À ce jour elle n'est toujours pas vendue....contexte immobilier particulier

Est ce que nous auront une taxe sur la plue value issue de la vente?

Si oui comment peut ont y échapper ?

Déjà que nous n'aurons pas grand chose lors du partage, si nous payons en plus une taxe nous ne pourrons racheter de bien derrière..

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Kailay,

Le délai officieux du fisc serait de 12 mois, MAIS une décision du Conseil d'Etat l'a porté à 22 Mois.

Gardez bien toutes les preuves de mise en vente, et n'hésitez pas à en discuter avec votre inspecteur des impôts.

Par ailleurs, ne vous affolez pas non plus sans raison. S'il est vrai qu'une résidence considérée comme secondaire est soumise à plus value, cette dernière prend en compte divers éléments, comme la durée de détention, et surtout s'applique sur la différence entre votre prix d'achat, auquel on ajoute divers frais et le prix de vente. Ce n'est pas forcément catastrophique, d'autant moins que si vous n'arrivez pas à vendre, vous allez devoir baisser le prix ...

-----  
Par Kailay

Bonjour,

Je vous remercie pour votre retour.

Cordialement